

TD Sociologie Historique de l'Etat

« L'idée de Nation : concepts et évolution »

Introduction

I_ Les deux conceptions de la Nation

A) La Nation civique : une conception française

1. Qu'est ce qui ne caractérise pas une Nation
2. Un plébiscite de tous les jours

B) La Nation ethnique : une conception allemande

1. De la naissance du nationalisme allemand
2. Fichte et la nation allemande

II_ Au-delà des Nations ?

A) « *Les nations ne sont pas chose éternelle. Elles ont commencé, elles finiront...* »

1. La réponse de Jürgen Habermas
2. Le retour d'une conception ethnique

B) *Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons* »

1. La Raison des Nations selon Pierre Manent
2. La Nation : un concept d'avenir

Conclusion

Introduction

C'est sûrement l'un des termes les plus utilisés dans la littérature historique, politique et journalistique contemporaine, mais la Nation est aussi un concept des plus difficile à cerner. La nation est davantage une construction idéologique qu'une réalité concrète, ce qui explique la difficulté de lui donner une définition pleinement satisfaisante. La nation est devenue depuis la Révolution française une notion juridique à part entière. L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 dispose ainsi que "le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément." En application de ce principe, la nation est devenue la source des différents pouvoirs, se substituant au droit divin qui légitimait le pouvoir monarchique. J'ai souhaité aller plus loin qu'une simple lecture de Ernest Renan. Je me suis donc interrogé sur le concept de Nation, en comparant la définition de Renan à celle de

Fichte ; enfin j'ai voulu aborder la question de l'avenir de la Nation dans un monde où la souveraineté se réduit de plus en plus. Nous nous interrogerons donc sur la conception et l'évolution de l'idée de Nation. Dans une première partie, nous reviendrons sur la conception allemande et la conception française de la nation, et sur les différences qui existent. Dans une seconde partie, nous analyserons la permanence ou non de la Nation.

I Les deux conceptions de la Nation

A) La Nation civique : une conception française

« *La France vient du fond des âges. Elle vit. Les siècles l'appellent. Mais elle demeure elle-même au long du temps. [...] Y habitent des peuples qu'étreignent, au cours de l'Histoire, les épreuves les plus diverses, mais que la nature des choses, pétrit sans cesse en une seule nation.* » De GAULLE Charles, *Mémoire d'espoir : le renouveau 1958-1962*

1. *Qu'est ce qui ne caractérise pas une Nation*

L'un des premiers à la définir fut Emmanuel Joseph Sieyès, dans son ouvrage Qu'est ce que le Tiers-État ? : « *La nation existe avant tout. Elle est à l'origine de tout... Sa volonté est toujours légale, elle est la loi elle-même. Au-dessus d'elle, il n'y a que le droit naturel* » La France, était donc un état territorialement unifié et centralisé bien avant la Révolution, de fait que lorsque la Monarchie s'effondra, la France continua à vivre à travers la République. La Nation républicaine va devenir un projet politique basé sur l'égalité, la fraternité et la liberté, elle devient l'incarnation de la souveraineté du peuple. Ainsi la Nation, a acquis en France une place prépondérante dans la représentation de l'identité collective, Jules Michelet sacralisera la Révolution comme évènement fondateur de la Nation.

Dans son célèbre discours prononcé à la Sorbonne le 11 mars 1882, « Qu'est-ce qu'une Nation ? », Ernest Renan définit au mieux ce qu'est la conception française de la Nation. Il récuse successivement les cinq fondements possibles de la Nation que d'autres penseurs évoquent : la race, la langue, la religion, les intérêts, la géographie.

Ainsi, **la race** en tant que fondement d'une nation est une imposture pour Renan, car les races pures n'existent pas ou n'existent plus depuis des millénaires.

La langue n'est pas non plus un des fondements de la Nation, elle invite la réunion des Hommes qui la parle mais elle ne les y oblige pas. En effet, la Suisse est multilingue mais uninationale, c'est aussi le cas en Belgique même si cette réalité tend à se réduire.

La religion est devenue chose individuelle, il n'y a plus de religion d'Etat, donc on peut appartenir à une même Nation sans pratiquer le même culte. **Les intérêts** communs ne peuvent suffire à la fondation d'une Nation.

Enfin si Renan, reconnaît que **la géographie** a une part importante dans la division des Nations, rien est absolu. Pourquoi tel fleuve, telle chaîne de montagne aurait le caractère de frontière naturelle ? Il est donc clair, qu'il y a d'autre raison que celle de la géographie dans le choix des frontières dite naturelles.

2. *La Nation : Un plébiscite de tous les jours*

Pour Ernest Renan, la Nation est « un principe spirituel » qui trouve sa source dans le passé, le présent et l'avenir. Le passé, parce qu'il s'agit de partager un héritage de gloire mais aussi de souffrance, et cette dernière unit plus que la joie. La Nation nécessite que les individus oublient une partie de leur histoire, pour s'unir au sein d'une Histoire nationale mystifiée. Un passé héroïque avec des gloires communes, comme la bataille de Valmy et le mythe du citoyen en arme défendant sa Nation, mais aussi un passé douloureux, fait de souffrances communes. La Nation c'est donc « avoir fait de grande chose ensemble », et « vouloir en faire encore ».

Cette conception de la nation, se base sur le droit du sol (jus soli), c'est-à-dire que celui qui naît sur le sol français devient obligatoirement citoyen français. On retrouve là l'idée de la terre en héritage, ainsi on devient français en acceptant de poursuivre l'œuvre nationale, de s'inscrire dans une Histoire nationale.

La nation est un plébiscite de tous les jours, une volonté de vivre ensemble, c'est une grande agrégation d'hommes.

Fustel de Coulanges, dans "L'Alsace est-elle allemande ou française ?", Réponse à M. Mommsen, 27 octobre 1870, s'oppose à la conception ethnique de la nation et déclare : « *Vous croyez avoir prouvé que l'Alsace est de nationalité allemande parce que sa population est de race germanique et parce que son langage est l'allemand. Mais je m'étonne qu'un historien comme vous affecte d'ignorer que ce n'est ni la race ni la langue qui fait la nationalité. (...) Ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur coeur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs, d'espérances. Voilà ce qui fait la patrie.* »

B) La Nation ethnique : la conception allemande

a. *La naissance du nationalisme allemand*

L'idée de nation en Allemagne apparue tardivement par rapport à la France, en parti en raison de son morcellement en plusieurs principautés. Malgré l'existence au Moyen-âge du Saint

Empire Romain Germanique, il faudra attendre le 19^{ème} siècle et la Prusse de Bismarck pour que le sentiment national prenne corps. En 1769, Herder envisage une Nation allemande à partir de la langue, c'est la tradition linguistique qui permettra la formation d'une Nation, d'un peuple, d'un « *Volk* ». C'est ainsi que naît une conception allemande de la Nation, *Volkstum*, selon une idée de rassemblement de tous les Hommes ayant une langue commune, une même culture et une même origine ethnique (*Volksgeist, génie nationale*). Les philosophes allemands vont être influencés par la philosophie des Lumières (*Aufklärung* en allemand), et accueillirent avec enthousiasme la Révolution française. Kant s'enthousiasme pour la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et en 1795, il rédige son *Projet de paix perpétuelle* et appel à la constitution d'état républicain pour instituer la paix.

Mais la crainte d'un expansionnisme français se concrétise avec l'occupation des troupes napoléoniennes, la défense du républicanisme et des vertus de la révolution française disparaît peu à peu des écrits des philosophes allemands.

b. Fichte et la Nation allemande

Fichte, dans ses *Discours à la nation allemande* (1807-1808), insiste sur l'idée de peuple et l'importance de la langue. La Nation allemande est une Nation mère parce qu'elle a su préserver sa langue ancestrale à l'inverse de la France qui avait adoptée une langue d'origine latine. Du fait de l'inexistence d'un Etat allemand lors de la naissance du nationalisme, ce dernier dut aller chercher ses fondements dans d'autres références comme la langue. C'est ici que le *jus sanguinis* (droit du sang) qui régit la nationalité allemande, prend sa source. On considère qu'on ne peut devenir allemand mais que l'on est allemand par héritage lie la nationalité aux origines du père sans condition du lieu de naissance. A partir de 1800, on assiste au réveil du nationalisme allemand face à l'occupation française ainsi le poète Ernst Moritz Arndt, dans son ouvrage Vaterlandslied (1813) écrit que : « *l'idée que la nation allemande doit s'étendre aussi loin que l'on entend la langue allemande* ». Le développement du nationalisme entraîne la naissance d'une pensée résolument antifrançaise. Elle rallie les adversaires des Lumières, réhabilite l'histoire et les traditions germaniques et rejoint tout le mouvement romantique fondé sur la glorification du Reich médiéval. La notion de *Volkstum*, prend son essor, c'est-à-dire le rassemblement de tous les Hommes de même langue, de même race, et de même culture. La définition allemande du *peuple* se base sur une unité de langue, de coutume, d'origine, etc : nul contrat collectif comme chez Rousseau, nul mélange des peuples d'origine, au contraire les *origines* sont exaltées. En opposition à l'individualisme libéral et à la conception que ce dernier donne de l'Etat nation (le contrat librement consenti comme base constitutive de la nation politique), le projet politique des romantiques développe une conception conservatrice du monde par la mise en exergue des liens indissociables qui attachent les hommes les uns aux autres et à la collectivité dont la version est idéalisée dans la chevalerie du Moyen-Âge.

II Au-delà des Nations ?

A) « *Les nations ne sont pas chose éternelle. Elles ont commencé, elles finiront...* »

1. La réponse de Jürgen Habermas

Jürgen Habermas, dans son ouvrage « *Après l'Etat nation: une nouvelle constellation politique* »¹, va élaborer une réponse à la forme politique qui pourrait succéder à la Nation. Habermas rompt avec la conception ethnique de la Nation, pour mettre en avant la supériorité des valeurs universelles de libertés, de justice et de droit. Mais cette vision, fait abstraction de la portée universelle du message que peut porter une Nation, un peuple comme ce fut le cas de la résistance qui voulu faire vivre l'âme de la France et son message universelle.

Pour Habermas, la mondialisation transforme en profondeur le système de l'économie mondiale et limite le champ d'action de l'État-nation, une politique keynésienne à l'échelle nationale ne fonctionne plus. Certes la création d'unités politiques regroupant plusieurs espaces nationaux, a permis de créer des espaces économiques intégrés mais n'a pas su constituer une réponse viable à la dérégulation du marché. Pour Habermas, la solution constituerait à transférer les prérogatives des États -providences nationaux à des instances supranationales ayant un rôle contraignant sur l'économie. En fait, il s'agirait de mettre en place les mêmes mécanismes de redistribution sociale et de péréquation entre les territoires qui existent, mais entre les États². Malheureusement, cinq ans après son ouvrage le projet de Constitution européenne institutionnalisera « *le principe de concurrence libre et non faussée* »³.

Ce qui revient à plusieurs reprises chez Habermas, c'est la nécessaire formation d'une volonté transnationale, d'une opinion publique transcendant les Nations. C'est la société civile qui doit être le moteur de cette construction post-nationale, il doit y avoir comme ce fut le cas pour la formation des Nations, une volonté citoyenne. Il met en avant le déficit démocratique que connaissent les organisations supranationales, ainsi la gouvernance démocratique se substitue peu à peu au gouvernement représentatif et les populations se reconnaissent encore moins dans ces institutions.

2. Le retour d'une conception ethnique

² « Celui-ci (le projet supranational) devrait simuler une péréquation des charges et des revenus acceptables par tous » p 35, *Après l'Etat-nation* d'Habermas.

³ « Les Etats membres et l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre », Article III-70, section 1, Chapitre II Politique économique et monétaire, Traité Etablissant une Constitution pour l'Europe, 2005

Habermas en voulant rompre avec la vieille conception allemande de la Nation ethnique, la recrée quand il souhaite « défaire la symbiose entre républicanisme et nationalismes ». Pour Habermas, l'Union européenne reste avant tout une création intergouvernementale de marchés, c'est-à-dire un espace économique dense mais sans réelle régulation politique. Il revient sur la perte de souveraineté monétaire des Etats face à la banque centrale. Il s'agit de combler ce déficit politique par la création d'une authentique fédération européenne susceptible de corriger les effets du marché et d'imposer des réglementations permettant la redistribution. Il faut que naisse un sentiment de solidarité citoyenne comme ce qui existe au sein des Nations mais au niveau de l'Europe, afin que les citoyens se sentent responsables les uns des autres. En conclusion, le projet postnational de Habermas est peu clair, il invite à un dépassement de la forme des Nations sans pour autant décrire précisément la structure qui la remplacera. Il propose la constitution d'un Etat fédéral européen, s'appuyant sur une Constitution et sur la naissance d'un peuple européen qui donnerait une légitimité à la construction européenne, mais le projet reste assez utopique et surtout il n'est pas abouti. C'est dans l'inachèvement des travaux des penseurs du postnational, que se dessine un certain péril, en effet alors que l'État-nation se déconstruit peu à peu sous l'effet de la mondialisation et des transferts de souveraineté, on s'aperçoit qu'aucune entité politique démocratique et légitime ne semble actuellement prête à lui succéder. Certes, il existe bien des institutions européennes, tel que le parlement européen, le conseil européen, la Commission européenne mais qu'elle est la légitimité démocratique de celles-ci et encore plus de la Commission européenne, principal organe exécutif ?

B) Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons »

1. *La Raison des Nations selon Pierre Manent*

Pierre Manent, voit dans la Nation, la forme politique qui a été capable de réaliser l'union de la civilisation et de la liberté. Selon lui la construction européenne, s'est en partie construite sur ce reniement de l'Histoire du continent, Pierre Manent dans son ouvrage, La Raison des Nations, décrit ce phénomène : « *Nous sommes séparés de notre histoire politique par le rideau de feu des années 1941-1945. Avant, une histoire coupable puisqu'elle culmine dans la boue des Eparges et sur la rampe d'Auschwitz. Après : nous voici resurgis, sans baptême ni conversion, dans le vêtement blanc d'une démocratie enfin pure, c'est-à-dire non nationale dont le seul programme politique est de garder son innocence* ».

Pour Pierre Manent, la construction européenne offrit à nos nations épuisées une perspective à la sortie de la seconde guerre mondiale. Mais toujours selon Manent, à partir de Maastricht, « *L'instrument se détacha des corps politiques nationaux* », c'est-à-dire que l'artifice créer par

les nations européennes prit une vie propre et une légitimité propre supérieure à celle des Nations.

2. La Nation : un concept d'avenir

Pour Charles de Gaulle, « *La nation n'est pas source de conflits ; en revanche la négation de la nation est source de toutes les guerres* », vision reprise par le Pape Jean-Paul II en 1995 : « *Cinquante ans après la fin de la seconde Guerre mondiale, il importait de rappeler que ce conflit a eu lieu à cause de la violation du droit des nations* ». En effet, la crise que nous connaissons actuellement, a remise la nation au cœur de l'action économique. La théorie de l'autorégulation des marchés a montré ses faiblesses, seul l'Etat est en mesure de jouer le rôle de régulateur dans l'économie afin d'en atténuer ses dérives.

Conclusion

Aujourd'hui, alors qu'aucune forme politique légitime ne semble se substituer à la Nation, celle-ci continue à se vider par le haut et par le bas. En Europe, la régionalisation semble avoir les faveurs, mais le processus n'est pas sans risque. En effet, le risque d'une reféodalisation de l'Europe, par le rétablissement de seigneuries, de principats est bien réel. Il y a une rengaine qui revient chez la plupart des penseurs de l'ethnorégionalisme, c'est que les frontières sont des cicatrices de l'Histoire. Ainsi Josef Moliner i Florenca, député du Parlement de Catalogne explique que : « *Mon pays a été séparé d'une manière absurde par le Traité des Pyrénées (1659) et les concitoyens appartiennent à deux Etats* ». Il y a comme un esprit de revanche sur l'histoire qui se ressent dans les discours, lors de la remise du prix Charlemagne en 1950, qui récompense les personnalités ayant contribué favorablement à la cause européenne, Coudenhove-Kalergi déclare ceci : « *Il revient à notre génération de mettre fin pour toujours à cette chaîne de guerres et d'inimité héréditaire, de revoir de fond en comble ce traité funeste de séparation de Verdun en 843, qui a déchiré l'Empire européen en une Nation allemande, française et italienne afin de refaire l'unité de l'Occident.*

Je pense qu'il est bon, de se tourner vers nos sages et d'entendre les paroles d'Ernest RENAN : « *Attendons, Messieurs ; laissons passer le règne des transcendants ; sachons subir le dédain des forts. Peut-être, après bien des tâtonnements infructueux, reviendra-t-on à nos modestes solutions empiriques. Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner à être démodé.* »